

Département de l'EURE
Arrt des ANDELYS
COMMUNE DE
NEAUFLES-ST-MARTIN
27830 (EURE)

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRETE DU MAIRE
N° 32

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Le Président du CCAS de NEAUFLES-SAINT-MARTIN

Vu l'article R.123-23 du code de l'action sociale et des familles, le Président peut sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer sa signature au vice-président,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du C.C.A.S. en date du 18 juin 2020, élisant Madame Sonia LACAS, Vice-Présidente du C.C.A.S.

ARRETONS

Article 1er : Délégation de fonction et de signature sont données, sous ma surveillance et ma responsabilité, à Madame Sonia LACAS.

Article 2 : Dans les champs de sa délégation, Madame Sonia LACAS assumera les fonctions suivantes :

- Convoquer et présider les séances du C.C.A.S en l'absence du Maire
- Signature de tous les actes relatifs à la gestion et à l'administration du Centre Communal d'Action Sociale
- Signature de tous les mandats et pièces comptables relatifs au Centre Communal d'Action Sociale
- Analyser les besoins des habitants et délivrance d'aide d'urgence
- Mise en sécurité des personnes vulnérables, aide aux handicapés
- Mise en relation avec l'assistante sociale
- Aide à la rédaction des documents administratifs

Article 3 : La signature par Madame Sonia LACAS des pièces et actes repris à l'article 2 du présent arrêté devra être précédée de la formule indicative suivante : « par délégation du Président ».

Article 4 : Monsieur le Président et Madame le Trésorier Principal sont chargés, chacun ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 6 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, transcrit sur le registre des arrêtés du Président du Centre Communal d'Action Sociale de NEAUFLES-SAINT-MARTIN et copie sera adressée à Monsieur le Préfet d'Evreux.

Fait à Neaufles Saint Martin, le 30 Juin 2020

Le Maire,
Jean-Pierre FONDRILLE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212704266-20200618-2020-32-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 02/07/2020

Affichage 30/06/2020